

**Objet : Entente spéciale – permission d’avoir un chat**



Madame, Monsieur,

La présente a pour but de vous accorder une permission spéciale de posséder un chat dans votre logement situé au 1500, rue James, Quintin, Sherbrooke, **Appartement** :

Il s’agit d’une permission spéciale et conditionnelle, pouvant être retirée à tout moment si l’une ou l’autre des conditions suivantes n’est pas respectée à la lettre :

- Cette permission est accordée pour un seul chat, et tout autre animal n’est pas permis.
- La litière doit être nettoyée périodiquement et les lieux devront demeurer dans un bon état de propreté en tout temps. Aucune odeur désagréable dans le logement ne sera tolérée.
- Tout bris ou graffage causé par l’animal sera facturé au locataire.
- L’animal ne pourra en aucun cas se promener dans les corridors ou espaces communs, et devra être transporté dans une cage ou sac de transport pour se rendre au logement.
- Il s’agit d’une entente spéciale devant demeurer confidentielle.

Nous exigeons que le chat soit stérilisé. Et tout bris causé par l’animal sera entièrement à la charge du locataire.

Jérôme Lebel, Gestionnaire

Nous acceptons ces conditions

Noms et signature des Locataires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signé à Sherbrooke en date du : \_\_\_\_\_